



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE

Arrêté conjoint du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur portant nomination des membres du Comité régional de la Biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.371-3 et D.134-20 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU** le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté n°2021-1977 du 17 décembre 2021 du Président du Conseil régional désignant Madame Anne CLAUDIUS-PETIT pour le représenter au sein du Comité régional de la biodiversité, en qualité de co-présidente ;
- VU** la délibération n°21-144 du 28 octobre 2021 de la Commission permanente du Conseil régional désignant Monsieur Christophe MADROLLE, Monsieur Georges BOTELLA, Madame Jacqueline BOUYAC et Monsieur Ludovic PERNEY pour représenter le Conseil régional au sein du Comité régional de la biodiversité ;

ARRETENT

ARTICLE 1 :

Le comité Régional de la Biodiversité est le lieu privilégié d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait à la biodiversité au sein de la région.

ARTICLE 2 :

La présidence du Comité est assurée conjointement par le Préfet ou son représentant et par Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, représentante du Président du Conseil régional.

ARTICLE 3 :

La composition du comité doit assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes. La proportion des membres de chaque sexe composant le comité ne peut être inférieure à 40%.

La composition du Comité régional de la Biodiversité est revue de la manière suivante.

Le Comité est constitué de cinq collèges :

1/ Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Christophe MADROLLE, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Georges BOTELLA, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Jacqueline BOUYAC, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Ludovic PERNEY, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Marion MAGNAN, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
- Lionel PARA, Conseil départemental des Hautes-Alpes
- Yannick BERNARD, Conseil départemental des Alpes Maritimes
- Didier REAULT, Conseil départemental des Bouches du Rhône
- Andrée SAMAT, Conseil départemental du Var
- Christian MOUNIER, Conseil départemental de Vaucluse
- Elisabeth JACQUES, Association des maires des Alpes de Haute-Provence
- Christine MAXIMIM, Association des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes
- Honoré COLOMAS, Association des maires des Alpes Maritimes
- Didier REAULT, Union des maires des Bouches-du-Rhône
- Gilles VINCENT, Association des maires du Var
- Jean François LOVISOLO, Association des maires de Vaucluse
- Patrick DECAROLIS, Communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Philippe ARMENGOL, Communauté d'agglomération du Grand Avignon
- Hubert FALCO, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Amapola VENTRON, Métropole Aix-Marseille Provence
- Richard CHEMLA, Métropole Nice-Côte d'Azur
- Claude BOUTRON, Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance
- Jean MANGION, Parc naturel régional des Alpilles
- Cyril JUGLARET, Parc naturel régional de Camargue
- Dominique SANTONI, Parc naturel régional du Luberon
- Christian BLANC, Parc naturel régional du Queyras
- Arlette RUIZ, Parc naturel régional du Verdon
- Vincent JACQUEMART, Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Eric MELE, Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
- Michel GROS, Parc naturel régional de la Sainte Baume
- Jacqueline BOUYAC, Parc naturel régional du Mont Ventoux
- Patricia PHILIP, Syndicat mixte du bassin des Sorgues
- Marie-Laurence ANZALONE, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance

2/ Collège de représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics

- Fabrice LEVASSORT, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Florence VERRIER, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Corinne PODLEJSKI, Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches du Rhône
- Eric DALUZ, Direction départementale des territoires des Alpes de Haute-Provence
- Jean-Marc COURDIER, Direction départementale des territoires de Vaucluse
- Pierre BOUTOT, Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes Maritimes
- Laurent BOULET, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- Bénédicte FRIER-MARCIEN, Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes
- Isabelle VIDAL, Parc national des Ecrins
- Aline COMEAU, Parc national du Mercantour
- François VICTOR, Parc national de Port Cros
- François BLAND, Parc national des Calanques
- Marion BRICHET, Direction interrégionale de la mer
- Céline CABASSE, Office national des forêts
- François FOUCHIER, Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Laure VERNEYRE, Office Français de la Biodiversité
- Annick MIEVRE, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse – Délégation de Marseille
- Philippe DE MESTER, Agence régionale de Santé
- Didier LAPACHERIE, Etablissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Christophe GLORIAN, Ministère des armées

3/ Collège de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région

- Jean-Yves PETIT, Conseil économique, social et environnemental régional
- Sandrine FAUCOU, Chambre régionale d'agriculture
- Patrick LEVEQUE, Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles
- Olivier BEL, Confédération Paysanne PACA
- Max BIGATTI, Centre régional de la propriété forestière
- Max LEFEVRE, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- Isabelle DE SALVE-VILLEDIEU, Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers, sylviculteurs de PACA
- Frédéric-Georges ROUX, Fibois Sud
- Laurent GARDE, Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée
- Luc RONFARD, Chambre de commerce et d'industrie de région
- Christian BRUNNER, Agences d'urbanisme
- Emmanuelle LASSEE, Fédération des Schémas de cohérence territoriale
- Sandrine RABASEDA, SNCF réseau
- Isabelle ODONE-RAYBAUD, Réseau de Transports d'Electricité Méditerranée
- Delphine ORLANDO, VINCI Autoroute
- Marie-José ZORPI, Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse
- Jean-Michel BOCOGNANO, Grand Port maritime de Marseille
- Thémis ROZIER, Caisse des dépôts et consignations Biodiversité
- Marie BEAREZ, Compagnie nationale du Rhône, Direction régionale

- Pierre BILLET, GRT Gaz Territoire Rhône Méditerranée
- Clara HENISSART-SOUFFIR, Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Pascale SAUTEL, EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions
- Richard LOYEN, Enerplan
- François MOREUX, Union régionale CFE-CGC Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Olivier NEAU, Enedis

4/ Collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement, et de gestionnaires d'espaces naturels

- Audrey MICHEL, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement
- Magali GOLIARD, Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Marc MAURY, Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Patricia LEVY-LEONESIO, France Nature Environnement PACA
- Jean JALBERT, Fondation de la Tour du Valat
- Chantal DANCETTE, Association régionale des fédérations de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée
- Sarah HATIMI, Surfrider Foundation Europe
- Rémi LUGLIA, Société Nationale de protection de la nature
- Nadia LOURY, Humanité et Biodiversité
- Gabriel NEVE, Office pour les insectes et leur environnement
- Catherine PIANTE, Fondation WWF France
- Christel SAVELLI, Fédération régionale des chasseurs
- Raphaël BILLE, Réserves naturelles de France
- Bernard PATIN, Société alpine de protection de la nature
- Emmanuel FAURE, Mountain Wilderness France
- Christian JOULOT, Groupe Chiroptères de Provence
- Alexandra SAPIN, Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
- Sylvia LOCHON-MENSEAU, Conservatoire botanique national méditerranéen
- Evelyne COLONNA, Conservatoire botanique national alpin
- Gaël HEMERY, Réserve naturelle nationale de Camargue
- Florence CLAP, Comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature

5/ Collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées

- Gilles CHEYLAN, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- Thierry TATONI, Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale
- Sandrine RUITTON, Institut méditerranéen d'océanologie
- Carole BARTHELEMY, Laboratoire Population Environnement Développement, Aix-Marseille Université, IRD
- Sylvie VANPEENE, INRAE
- Vincent RIGAUD, IFREMER, Centre Méditerranée
- Katia DIADEMA, Conservatoire botanique national méditerranéen
- Anne MEDARD, Museum national d'histoire naturelle de Marseille

ARTICLE 4

Les modalités de fonctionnement du Comité régional de la Biodiversité sont définies dans un règlement intérieur.

ARTICLE 5

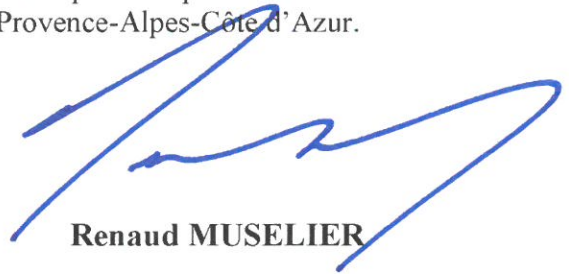
Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le Directeur général des services de la Région sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

22 AOUT 2022

Christophe MIRMAND



Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Renaud MUSELIER

Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur